



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 93/2015

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 23 DEC. 2015
Affiché le : 22 DEC. 2015

L'An deux mille quinze, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2015.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEVILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, GARBIN.

ABSENT DÉMISSIONNAIRE : M. LACLAU.

PROCURATIONS

Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
M. BERNES	à	M. ANDUZE
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SUZE	à	M. FERTE

SECRETAIRE : M. JOUSSEAUME a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de poste suite à augmentation de l'horaire hebdomadaire de travail.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services, il convient d'augmenter l'horaire hebdomadaire d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe comme suit :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	15/35	27.50/35

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique lors de sa séance du 10 décembre 2015.

Les membres du Conseil Municipal devront se prononcer sur cette création de poste.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 21 décembre 2015

Le Maire,

Lysiane MAUREL

